



Manque de tableau d'affichage

Par **ouahmed**, le **03/10/2016** à **01:20**

Bonjour à vous
notre tableau d'affichage était volé depuis 1 ans malgré plusieurs relance au syndic à ce jour rien n'est fait et notre résidence est sans tableau d'affichage
ma question est :
UN TABLEAU D'AFFICHAGE EST OBLIGATOIRE DANS UNE RÉSIDENCE? si OUI ya t'il UN ARTICLE DE LOI ?
MERCI A VOUS

Par **Lag0**, le **03/10/2016** à **08:04**

Bonjour,
Qu'entendez-vous déjà par "résidence" ?

Par **ouahmed**, le **03/10/2016** à **08:58**

Bonjour et encore merci pour votre réponse
Notre résidence c'est une petite copropriété de deux bâtiments séparé par une petite cours
En tous y'a 36 lots

Par **Lag0**, le **03/10/2016** à **09:00**

A ma connaissance, aucune obligation d'un tableau d'affichage.
Une telle obligation ne pourrait venir que du règlement de copropriété ou d'une décision votée en AG.

Par **amajuris**, le **03/10/2016 à 10:03**

bonjour, la loi ALUR a introduit dans l'article 18 de la loi de 1965 une obligation d'information des occupants de la copropriété :
- d'assurer l'information des occupants de chaque immeuble de la copropriété des décisions prises par l'assemblée générale, selon des modalités définies par décret ;
le décret n° 2015-1681 du 15 décembre 2015 a précisé les informations à communiquer aux occupants et cela peut se faire par un document affiché pendant un mois à l'emplacement prévu à cet effet s'il en existe un ou, à défaut, déposé dans chacune des boîtes aux lettres ou remis selon les modalités habituellement utilisées dans la copropriété pour la remise des courriers.
salutations

Par **Lag0**, le **03/10/2016 à 11:56**

Une obligation de tableau d'affichage serait, de toute façon, idiote puisque non adaptée à toutes les copropriétés. La mienne par exemple, une copropriété horizontale de 800 pavillons, où pourrait-il bien y avoir un tableau d'affichage ?

Par **ouahmed**, le **03/10/2016 à 14:25**

dans notre copropriété il y'avait bien un tableau d'affichage et un emplacement pour